

Allocution de
Madame le Professeur Laurence BOY
 Directrice du Centre de Recherche en Droit Economique
 (C.R.E.D.E.C.O.)

C'est avec un grand plaisir que je déclare ouvert ce séminaire consacré aux instruments juridiques de passage à l'économie de marché en Algérie.

Il s'inscrit dans le cadre d'une convention de coopération culturelle, scientifique et technique signée en 1986 entre les gouvernements français et algérien. Ammar Guesmi et Robert Charvin ont répondu à un appel d'offres et proposé ce thème de recherche qui a été agréé par le Comité Mixte d'Evaluation et de Prospective et est devenu un programme cadre liant les chercheurs de nos deux pays. Cette initiative est particulièrement intéressante dans la mesure où la mondialisation de l'économie risque de creuser les écarts entre les pays et de conduire à des attitudes de repli. Le C.R.E.D.E.C.O. est très attaché à cette coopération avec les chercheurs d'un pays pour lequel la France a toujours eu un attachement particulier et dont on connaît les difficultés. Les liens établis dans le cadre de ce programme nous paraissent pouvoir contribuer utilement à un renforcement de la démocratie en Algérie.

Tout le monde connaît les difficultés qu'il y a à organiser un séminaire. La mise en place de celui-ci constituait un véritable défi qu'Ammar Guesmi a relevé avec succès. La tâche n'était pas aisée. Outre les nombreuses difficultés administratives auxquelles il s'est heurté avec les diverses autorités, il s'est trouvé seul pour assurer l'organisation matérielle de ces deux journées. En effet, Paule Nouchi, notre si efficace secrétaire, nous a fait malheureusement défaut. Elle en était navrée mais, le pied posé sur une chaise, nous apportait ses précieux conseils depuis son domicile. Rien n'aura été épargné à Ammar depuis la préparation scientifique de ce séminaire jusqu'à l'achat des cartables en passant par la réservation des salles et j'en passe. Qu'il en soit remercié, de même que Madame Chatelin qui nous a initiés aux joies de la

comptabilité publique. Enfin, j'aurai une petite pensée pour Samy, le roi de l'informatique.

Le thème ambitieux de ce séminaire me paraît particulièrement judicieux en cette période de mondialisation de l'économie. Ainsi que le faisait remarquer la plupart des intervenants à la première conférence de Paris du droit et de l'économie, la mondialisation est un processus économique irréversible. En revanche, la libéralisation est un processus politique et volontaire choisi par l'Algérie. La transition de l'économie algérienne vers une économie de marché repose sur la double conviction de l'efficacité du marché mais aussi de l'insuffisance de l'autorégulation du marché. L'économie de marché ne saurait signifier une société de marché. Aussi, l'Algérie s'est-elle dotée de nouvelles formes de régulation, consciente que plus on libéralise, plus on a besoin de règles du jeu et d'autorités. C'est donc aux parts respectives du droit et de l'économie que nous sommes d'abord conviés. Suivront des interventions sur les privatisations et le droit de la concurrence pour lequel l'Europe apparaît bien comme un laboratoire. Ce passage de l'économie algérienne à l'économie de marché aurait été incomplet sans une étude du cadre juridique des investissements dont on sait combien ils sont indispensables pour les pays en développement ou les pays émergents comme en témoignent la récente crise financière. S'agissant des autorités, une attention toute particulière méritait d'être portée à l'arbitrage et sur les Autorités administratives indépendantes, la libéralisation instituant la concurrence même entre les justices. La libéralisation impose de s'interroger sur les piliers du droit que sont le contrat et la responsabilité. La libéralisation algérienne conduit enfin à s'interroger sur le droit économique dans les pays émergents.

Je remercie sincèrement tous les intervenants de France et d'Algérie qui ont permis le succès de ce séminaire et le renforcement des liens d'amitié entre nos deux pays.